

## Foire aux questions

Développement et déploiement de stratégies de plaidoyer pour promouvoir les tests diagnostiques de la COVID-19 et le lien avec les soins et le traitement dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI)

(Dernière mise à jour : 24 janvier 2022)

### PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION

#### 1. Y a-t-il un modèle requis pour la proposition ?

Il n'y a pas de modèle pour la section narrative de la proposition. Veuillez noter que la section 7 de la DP (demande de propositions), Lignes directrices pour les demandes, contient un aperçu des informations requises à inclure. Les propositions doivent être soumises au format PDF et ne pas dépasser 9 pages (annexes non comprises), mais des propositions plus courtes axées sur les livrables et l'impact sont fortement encouragées.

#### 2. Plusieurs propositions ou prix sont-ils autorisés par pays ?

Il n'y a aucune restriction sur le nombre de candidatures par pays. Toutefois, une seule candidature peut être soumise par entité juridique.

Nous n'avons pas de restriction sur le nombre de récompenses décernées par pays, mais nous voulons nous assurer qu'il y a une répartition géographique équitable des récompenses dans les régions cibles nommées dans l'appel d'offres. Nous accueillons les candidatures de n'importe quel nombre d'organisations par pays et les évaluerons en fonction des critères de sélection.

#### 3. Une organisation peut-elle soumettre plusieurs propositions ?

Les candidats sont limités à une proposition par organisation.

#### 4. L'attribution/le contrat sera-t-il rédigé en français/espagnol/portugais ?

Les propositions peuvent être soumises en anglais, français, espagnol et portugais, mais l'attribution/le contrat sera en anglais.

#### 5. Les stratégies de plaidoyer et les supports de diffusion doivent-ils être en anglais ?

Le développement de matériel (en anglais, français, espagnol, portugais et autres langues locales selon le cas) est autorisé et même fortement encouragé pour son impact et sa portée. Les stratégies et les plans doivent idéalement être partagés dans l'une des quatre langues de la DP pour le processus d'examen (se référer à la ligne 9 sous la section 14 sur les délais)

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

#### 6. Quelle est la définition d'un PRFI (pays à revenu faible et intermédiaire) ? Mon pays est-il éligible pour postuler ?

Les candidatures de tous les PRFI, tels que classés par l'OCDE, sont les bienvenues. Malheureusement, les PRIS (pays à revenu intermédiaire supérieur) et les PRE (pays à revenu élevé) ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel d'offres.

Veillez vous référer à la définition de l'OCDE : <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC-List-of-ODA-Recipients-for-reporting-2022-23-flows.pdf>

#### **7. Les organisations peuvent-elles postuler en tant que consortium ?**

Oui, les partenariats/consortiums sont acceptés, mais nous exigeons que les candidatures soient soumises par une seule organisation principale, avec laquelle nous concluons un contrat. L'organisation principale devra répondre aux critères d'éligibilité et gérer toutes les organisations partenaires de la proposition. Cela serait toujours limité à l'attribution maximale de 100 000 USD.

#### **8. Les candidatures multinationales ou multirégionales sont-elles acceptées ?**

Aucune proposition multinationale ne sera considérée dans le cadre de cette DP.

« Régional » dans le contexte de cette demande de propositions fait référence à une région dans un pays, et non à une région de plusieurs pays (par exemple, une proposition d'activités en Inde du Sud serait admissible, tandis qu'une proposition pour l'Asie du Sud ne le serait pas).

#### **9. Les sous-réceptaires sont-ils autorisés ?**

Oui, ils sont autorisés, mais la sélection et la gestion de ces sous-réceptaires resteraient de la seule responsabilité de l'organisation chef de file, avec qui FIND contracterait.

#### **10. Une ONG ou un groupe communautaire non enregistré peut-il postuler ?**

Une organisation non enregistrée devrait s'associer à une organisation enregistrée mais ne peut pas postuler directement. Si l'organisation principale (candidat) répond aux critères d'éligibilité, la proposition sera considérée.

#### **11. Un groupe privé à but lucratif peut-il présenter une demande ?**

Nous accepterions les candidatures d'organisations à but lucratif (par exemple, des agences de marketing ou de relations publiques), mais nous nous attendrions toujours à ce que l'organisation démontre une expérience en matière de sensibilisation et de plaidoyer liés à la santé et se concentre sur les résultats de santé publique comme objectif principal de cette candidature).

### **ÉLABORATION DE STRATÉGIES DE PLAIDOYER ET DE MATÉRIEL DE SOUTIEN**

#### **12. Quels sont mes droits de propriété sur le matériel créé dans le cadre de cet appel d'offres ?**

Tous les droits légaux sur l'œuvre originale créée par le partenaire, en particulier les stratégies de plaidoyer, seront dévolus au partenaire. Nonobstant ce qui précède, le Partenaire s'engage à ce que l'utilisation du Matériel produit à des fins de diffusion puisse être employée à toutes fins, sous réserve uniquement de la mention de la source.

Le support produit pour la diffusion doit être librement accessible à l'utilisation et non limité par des considérations de propriété intellectuelle ou de droit d'auteur, qui sont sous le contrôle direct du partenaire.

#### **13. Peut-on adapter des matériaux existants ?**

Oui, vous pouvez adapter les supports existants dans le cadre de votre stratégie de plaidoyer. Nous partagerons également une boîte à outils de matériel pour soutenir les partenaires sélectionnés.

## **ADMISSIBILITÉ DES ACTIVITÉS/GROUPES CIBLES PROPOSÉS**

### **14. Qui sélectionne le public cible des activités proposées ?**

Il appartient entièrement au candidat de déterminer la portée sélectionnée de sa candidature (le lieu, le public cible et la stratégie de diffusion) et d'expliquer la justification et l'impact attendu de ce choix dans sa proposition.

### **15. Qu'en est-il des activités dans les pays où les taux de dépistage atteignent ou dépassent déjà l'objectif ACT-A de 1/1 000/jour ?**

Ils sont éligibles s'ils se qualifient en tant que PRFI et vous pouvez présenter des approches de test et de traitement dans votre proposition.

## **PROPOSITION FINANCIÈRE / MODÈLE DE BUDGET**

### **16. Quels coûts seraient considérés comme éligibles dans le cadre de cette DP ?**

Le modèle de budget fourni pour cette proposition peut couvrir un large éventail de dépenses, y compris les salaires du personnel, les fournitures, les voyages, l'embauche d'agences tierces, etc.

Votre budget sera pris en compte s'il s'inscrit dans le cadre d'activités de plaidoyer et de sensibilisation pour les approches de test et de traitement, comme expliqué dans votre proposition.

###